



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 3 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 01
Nombre de conseillers votants : 33
Date de convocation : 26 avril 2021
Date de publication : 10 mai 2021

Conseillers-ères présents-es : Présidence : Isabelle MANGIN, Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

21.03.05.42

Commission

Aménagement et Urbanisme

Objet

Cession de terrain à Madame et Monsieur TOUZÉ -
Lotissement ROUGEMONT

Secrétaire de séance

M. Jean-Pierre CUINET

Rapporteur

M. Philippe JABOVISTE

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Stéphane CHAMPANHET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Justine GRUET à Mme Frédérique DRAY (DCM 21.03.05.26)
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Isabelle MANGIN
M. Jean-Marie SERMIER à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à DCM 21.03.05.39)

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Sylvette MARCHAND (DCM 21.03.05.26) ; M. Jean-Pascal FICHÈRE (DCM 21.03.05.26) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.03.05.27-41-42-43-44) ; M. Jean-Marie SERMIER (DCM 21.03.05.44)

En février 2012, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un lotissement au lieu-dit «Rougemont» sur un tènement foncier d'environ 17000 m² situé entre le chemin de la Combe Truchenne et le chemin des Grandes Carrières. Cette opération a été autorisée par arrêté municipal du 10 mai 2013 et a conduit, à l'issue des travaux de viabilité, à la mise sur le marché de dix-neuf lots desservis par la rue Simone Signoret.

Par délibération n°20.29.06.55 du 29 juin 2020, le Conseil Municipal avait validé la vente du lot n°8, cadastré section AP n° 377, à Monsieur SMAJLAGIC. Celui-ci a déclaré le 19 février 2021 par écrit à Maître Victor VANDEL, vouloir renoncer expressément à se porter acquéreur du terrain.

Suite à cette annulation, le lot n°8 a été remis en vente.

En mars 2021, Madame et Monsieur TOUZÉ ont manifesté leur intérêt pour ce dernier lot restant à commercialiser. Le prix de vente a été fixé à 65 €/m² toute taxe comprise, soit la somme de 45 630 € TTC, en ce compris une T.V.A. sur la marge de 4 186,26 €.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la vente à Madame et Monsieur Aurélie et Stéphane TOUZÉ demeurant 9 rue des Jonquilles, à ROMANGE (39700), du lot n°8 du lotissement « Rougemont », à savoir la parcelle cadastrée section AP n°377 d'une contenance de 7a 02ca, sise 3 rue Simone Signoret,
- **PRÉCISE** que les acquéreurs déclarent être informés qu'une canalisation d'eaux usées traverse la parcelle AP n°377 et qu'ainsi une servitude réelle et perpétuelle de tréfonds pour le passage de la canalisation d'évacuation des eaux usées sera mise en place,
- **PRÉCISE** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 45 630 € TTC, y compris la T.V.A. sur la marge de 4 186,26 €,
- **REQUIERT** de l'acquéreur la signature d'un compromis de vente au plus tard le 1^{er} octobre 2021 soumis aux conditions suspensives suivantes :
 - Obtention par l'acheteur d'un éventuel crédit auprès de tout établissement prêteur de son choix,
 - Détention d'un permis de construire une maison individuelle purgé de tout recours,
- **PREND ACTE** que l'acquéreur s'engage à signer l'acte de vente dès que les conditions suspensives seront réalisées et au plus tard le 1^{er} avril 2022, délai au-delà duquel la Collectivité serait libérée de tout engagement,
- **PRÉCISE** qu'à titre de clause pénale, l'acquéreur sera redevable à la Ville d'une indemnité égale à 10% du prix de vente s'il ne peut régulariser la vente malgré la réalisation des conditions suspensives,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°20.29.06.55 du Conseil Municipal du 29 juin 2020.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

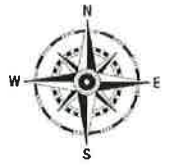
- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- LEGATIS NOTAIRES, 34 avenue de Northwich, 39100 DOLE
- Madame et Monsieur Aurélie et Stéphane TOUZÉ, 9 rue des Jonquilles, 39700 ROMANGE
- Maître Emmanuel PHILIPPE, 32 avenue Georges Pompidou, 39100 DOLE

*Fait à Dole, le 3 mai 2021.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX



Cession à Mme et M. TOUZE
Lot n° 8 Lotissement Rougemont à DOLE



SOURCE: BD ORTHO 2017 IGN

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20210503-DGM21030542-DF
Date de télétransmission : 06/05/2021
Date de réception préfecture : 06/05/2021

0 10 20 m